



Déclaration de Medellín sur le tourisme et le transport aérien au service du développement

Nous, représentants d'États membres et d'entités du secteur privé participant au Forum conjoint de haut niveau de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sur le tourisme et le transport aérien au service du développement, en marge de la vingt et unième session de l'Assemblée générale de l'OMT à Medellín (Colombie), réunis pour évoquer, en vue de la renforcer, la trajectoire de coopération entre le tourisme et le transport aérien en abordant les défis d'aujourd'hui liés à la convergence des politiques, la connectivité, la compétitivité et la facilitation des voyages, dans le but de mettre à profit le plein potentiel de ces secteurs de créer des emplois, de tirer une croissance sans exclusion et de favoriser un développement durable, à l'appui des objectifs de développement durable des Nations Unies,

Rappelant la [Déclaration conjointe](#) spéciale de l'OACI et de l'OMT signée le 18 mars 2013, dans laquelle ces deux organismes des Nations Unies exprimaient leur intention de faire avancer des questions représentant des priorités communes, en particulier la facilitation de l'obtention des visas, l'incidence de la fiscalité, la modernisation de la réglementation du transport aérien et l'élaboration de règles convergentes en matière de protection des passagers, des touristes et des prestataires de services touristiques,

Rappelant la [Déclaration de Luanda sur le tourisme et la connectivité du transport aérien](#) du 29 avril 2014, laquelle mettait en avant la nécessité d'aborder des questions critiques pour rapprocher les politiques de transport aérien et de tourisme tout en réaffirmant la nécessité de mettre au point des programmes de coopération interrégionale entre organismes responsables du tourisme et du transport aérien, de manière à améliorer et à renforcer les conditions essentielles pour un développement durable du tourisme,

Rappelant la [Déclaration sur le développement du transport aérien en Amérique du Nord, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et en Amérique du Sud](#) du 9 octobre 2014, laquelle, tout en appréciant le rôle essentiel du transport aérien international et sa contribution à l'expansion du commerce et du tourisme, lançait un appel en faveur du renforcement de la coopération entre les secteurs de l'aviation et du tourisme afin de maximiser les synergies et de promouvoir le développement durable,

Rappelant la [Déclaration sur le développement durable du transport aérien en Afrique](#) du 27 mars 2015, laquelle soulignait que le transport aérien relie les États africains aux marchés régionaux et mondiaux, favorisant ainsi le tourisme, et identifiait des solutions réglementaires et opérationnelles pour assurer le développement durable du transport aérien, de son industrie et de ses services en Afrique,

*Gardant à l'esprit la [résolution 69/233 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) du 19 décembre 2014 intitulée *Promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement*, constatant que « le tourisme durable, et notamment l'écotourisme, est l'un des principaux moteurs de la croissance économique durable et de la création d'emplois décents, peut avoir une incidence positive sur la création de revenus et l'éducation, et donc sur la lutte contre la pauvreté et la faim, et contribuer directement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international ... »,*

Gardant à l'esprit la [résolution 66/288 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) du 27 juillet 2012 et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons », soulignant qu'« un tourisme bien conçu et bien

organisé peut apporter une contribution non négligeable au développement durable dans ses trois dimensions, qu'il est étroitement lié à d'autres secteurs et qu'il peut créer des emplois décents et des débouchés commerciaux »,

Conscients que les interventions visant à assurer un tourisme durable ont une place centrale dans les politiques et les stratégies régionales pour accroître l'intégration entre les États membres, contribuant ainsi à stimuler le commerce et le transport et à renforcer les liens et la compréhension mutuelle à l'intérieur des régions et entre elles,

Constatant l'imbrication du transport aérien et du tourisme et soulignant le rôle crucial du transport pour maintenir et promouvoir le développement socioéconomique dans les pays développés comme dans les pays en développement, sans perdre de vue l'environnement,

Reconnaissant l'importance d'indicateurs solides pour suivre les progrès réalisés en vue d'atteindre les ODD et pour élaborer des politiques,

Rappelant que l'OMT et l'OACI collaborent activement dans le cadre du mécanisme de coordination des activités statistiques de l'ONU dans le suivi des progrès en vue d'atteindre les ODD.

Affirmant que l'élaboration de politiques pour accroître la connectivité aérienne est un vecteur clé de promotion du tourisme durable et du développement économique,

Conscients du besoin croissant de liaisons de transport fiables, efficaces et à des tarifs abordables entre les marchés émetteurs et les destinations pour favoriser le commerce international et interrégional, le tourisme et la coopération économique,

Affirmant qu'il est nécessaire de protéger les consommateurs de produits et de services du tourisme et du transport aérien, et qu'il est souhaitable d'encourager la convergence et la compatibilité des systèmes de protection des consommateurs dans le monde entier,

Sachant que les dimensions économiques, sociales, technologiques et de sécurité des politiques de tourisme et de transport aérien font surgir de nouveaux défis et des possibilités nouvelles pour tous les pays et toutes les régions,

Appréciant l'occasion que constitue ce forum conjoint de haut niveau OMT/OACI sur le tourisme et le transport aérien au service du développement ayant pour finalité d'aborder les défis pour les secteurs du tourisme et du transport aérien, de renforcer leur trajectoire commune et la coopération entre eux, ainsi que d'encourager les stratégies en faveur d'une croissance économique sans exclusion et du développement durable,

Déclarons ce qui suit :

1. Le tourisme et le transport aérien sont des secteurs clé pour une croissance et un développement qui soient durables et résilients, particulièrement dans le cas des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
2. Le tourisme et le transport aérien peuvent jouer un rôle central pour créer des possibilités d'emploi, que ce soit directement ou indirectement, de par leurs connexions avec les activités économiques locales, pour accroître les revenus des ménages comme à l'échelon national, pour améliorer la balance des paiements et pour tirer la croissance économique. L'importance qu'ils revêtent dans la promotion de la coopération économique, du commerce et des échanges culturels, à l'échelle régionale comme à l'échelle internationale, fait qu'ils occupent une place fondamentale dans le développement durable de tous les États.
3. Le développement du tourisme et du transport aérien doit contribuer à l'établissement de liens économiques réduisant l'écart entre pays développés et en développement, grâce à un renforcement

de la coopération, surtout en matière de développement des infrastructures, de ressources humaines, de promotion et de marketing.

4. Le développement du tourisme doit s'appuyer sur une planification stratégique rigoureuse avec une large mobilisation et la participation active de toutes les parties prenantes, de sorte qu'il permette non seulement d'accroître les revenus aux niveaux national et local, mais aussi d'améliorer la qualité de vie et le bien-être de la population en ouvrant des débouchés commerciaux, en augmentant l'emploi et en tirant pleinement parti des avancées scientifiques et technologiques, tout en redoublant d'efforts pour faire face aux impacts environnementaux des deux secteurs.

5. Renforcer la prise de décision fondée sur des données factuelles est d'une importance primordiale, tout particulièrement pour ce qui a trait à l'utilisation et à la gestion des ressources dont la biodiversité, aux bienfaits et aux impacts du tourisme et du transport aérien dans les destinations.

6. Les pouvoirs publics devraient soutenir activement le développement d'indicateurs de l'OMT et de l'OACI pour aider les États à suivre les progrès en vue d'atteindre les ODD.

7. Les pouvoirs publics devraient éviter les réglementations et les charges superflues dans l'application des politiques et s'employer tout spécialement à optimiser la connectivité, et mettre en œuvre des mesures coordonnées et globales à l'appui du développement du tourisme et du transport aérien. Ils devraient également évaluer les effets bénéfiques du tourisme et du transport aérien par rapport à d'autres pistes de développement, aux ressources utilisées et aux richesses créées.

8. Lors de l'élaboration des systèmes de protection des consommateurs, les pouvoirs publics devraient se soucier de leur convergence et compatibilité, en tenant dûment compte des instruments internationaux pertinents tels que les principes clés de l'OACI sur la protection des consommateurs.

9. La coopération entre toutes les principales parties prenantes, c'est-à-dire les pouvoirs publics aux échelons national, infranational et local, les organisations internationales, le secteur privé et les communautés, est vitale pour atteindre les objectifs du tourisme durable. Aussi un effort concerté de toutes les parties prenantes est-il nécessaire si l'on veut promouvoir, avec le soutien des médias, une plus grande compréhension de la valeur des partenariats comme moyen d'exécution pour favoriser une croissance et un développement durables, à l'appui des objectifs de développement durable.

10. Le tourisme interne permet d'obtenir une meilleure répartition des avantages, de l'emploi et de la richesse sur l'ensemble du territoire national. Il est étroitement lié à d'autres secteurs de la vie économique et sociale de chaque pays et en est interdépendant, le transport aérien étant pour sa part de plus en plus important pour la croissance du tourisme interne dans de nombreux pays du monde. En conséquence, le développement du tourisme interne devrait faire partie intégrante de la planification stratégique du développement contribuant à renforcer la résilience et le développement durable aux échelons national et local.

11. Une libéralisation progressive et équilibrée des services aériens permettrait d'étendre les liaisons aériennes régionales et mondiales et d'accroître la connectivité. Il en découlerait une amélioration de la compétitivité, une hausse des investissements directs étrangers et une accélération du développement économique. Les pouvoirs publics devraient donc œuvrer activement à la libéralisation continue du transport aérien international au profit de toutes les parties prenantes et de l'économie en général, guidés par le besoin de garantir le respect des plus hauts niveaux de sûreté et de sécurité et par le principe d'offrir une opportunité loyale et équitable à tous les États et à leurs parties prenantes.

12. La facilitation des voyages est d'une importance considérable pour le développement du tourisme aujourd'hui et les États membres devraient poursuivre leurs efforts pour mettre en pratique les dispositions de déclarations et de recommandations antérieures, surtout celles encourageant la facilitation des voyages, et, le cas échéant, apporter leur soutien à l'OMT et à l'OACI dans ce sens.

13. La facilitation, lorsqu'elle est faisable, des formalités et des procédures de voyage en ce qui concerne les points d'entrée et de sortie, les douanes, les devises, la sûreté et la sécurité ainsi que la

réglementation sanitaire, est cruciale si l'on veut que les secteurs du tourisme et du transport aérien maintiennent une croissance résiliente et donnent tout leur potentiel de développement.

14. Il conviendrait d'améliorer les conditions de transport, surtout de transport aérien, par une promotion vigoureuse de l'adoption de mesures permettant des voyages internes et internationaux dans des conditions de non-discontinuité, de sûreté et de sécurité, comme le programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI et la base de données d'INTERPOL sur les documents de voyage volés et perdus, en vue de maximiser la conception globale de la gestion de l'identification aux frontières tout en assurant la sécurité des voyageurs et la résilience du développement du tourisme.

15. Compte tenu de l'importance et du rôle des infrastructures pour soutenir le développement nécessaire des aéroports et des infrastructures de transport multimodal afin de répondre à la demande de services aériens, il faudrait accorder l'attention voulue aux pratiques permettant d'attirer des capitaux publics et privés de la manière la plus rentable.

16. Les pouvoirs publics et l'industrie de l'aviation devraient se garder d'imposer des taxes, charges et autres prélèvements injustifiés sur l'aviation internationale susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la compétitivité des secteurs du transport aérien et du tourisme et les économies nationales.

17. Les pouvoirs publics, avec le soutien et la participation des intéressés, devraient prendre part aux processus pertinents à caractère national, régional, international et multilatéral pour faire progresser et mettre en œuvre les objectifs susmentionnés.

Nous, représentants d'États membres et d'entités du secteur privé, exprimons notre sincère gratitude aux autorités colombiennes qui nous ont accueillis pour leur hospitalité chaleureuse et le soutien apporté aux fins de l'organisation du Forum de haut niveau OMT/OACI, ainsi que pour leur contribution à la promotion des priorités de développement du tourisme et du transport aérien.

Medellín, le 14 septembre 2015